

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET ÉDUCATION POPULAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'EXPÉRIENCE DU PAYS DE GRASSE

Geneviève Fontaine

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire | « Cahiers de l'action »

2016/1 N° 47 | pages 77 à 80

ISBN 9782111385214

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2016-1-page-77.htm>

Pour citer cet article :

Geneviève Fontaine, « Économie sociale et solidaire et éducation populaire au développement durable : l'expérience du pays de Grasse », *Cahiers de l'action* 2016/1 (N° 47), p. 77-80.

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
© Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Économie sociale et solidaire et éducation populaire au développement durable : l'expérience du pays de Grasse

GENEVIÈVE FONTAINE,
chargée de mission à l'institut Godin, directrice du centre de recherche TETRIS,
laboratoire ERUDITE, Marne-la-Vallée

Dans son glossaire¹, le labo de l'économie sociale et solidaire (ESS) définit les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) comme porteurs d'un développement local durable : « Un PTCE est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire, associés à des PME socialement responsables, des collectivités territoriales, des centres de recherche et des organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets socio-économiques innovants de développement local durable. » Dans le même temps, le programme d'action globale de l'UNESCO², mais également la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable³ (SNTEDD) en France réaffirment la place et le rôle de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans toute stratégie de développement durable, et les réflexions en cours sur les pratiques des acteurs de l'EEDD les invitent à décroiser leur approche avec l'éducation populaire et l'ESS⁴. La question de la place et du rôle accordés aux pratiques d'EEDD et à l'éducation populaire dans les PTCE est donc centrale au regard de leur finalité de développement local durable. Les évolutions institutionnelles récentes de ces pôles territoriaux de coopération économique (loi du 31 juillet 2014 ; appel à projets interministériel de 2015) font toutefois craindre un rendez-vous manqué entre PTCE, EEDD et éducation populaire.

1. www.lelabo-ess.org/Le-glossaire-du-Labo.html

2. *Feuille de route pour la mise en œuvre du programme d'action globale pour l'éducation en vue du développement durable*, UNESCO, Paris, 2014.

3. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), *Stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable* (SNTEDD), 2015-2020 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-42115.html>).

4. HAMON V., CLOZEL C., *Étude sur l'évolution du secteur de l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable vers l'écocitoyenneté en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2014.

Un croisement d'acteurs

Néanmoins, les acteurs qui, sur les territoires, développent des actions collectives de type PTCE peuvent décider de leur donner une fonction d'éducation populaire au développement durable. C'est le cas du PTCE TETRIS (Transition écologique territoriale par la recherche et l'innovation sociale) en pays de Grasse, composé de douze structures de l'économie sociale et solidaire, d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI), de personnes physiques et de chercheurs.

« Un développement durable se doit d'améliorer les capacités de la génération actuelle sans compromettre le renforcement des capacités des générations futures⁵. » Selon cette définition, les individus disposent de ressources et de droits formels qui ne sont pas tous

transformés en capacités, c'est-à-dire en accès réel à ces ressources.

■ L'APPROCHE PAR LES CAPABILITÉS

L'approche par les capacités donne au développement durable l'objectif de permettre à chacun de participer à la délibération sur les choix collectifs, de développer les libertés positives des individus compatibles avec ces choix collectifs, tout en préservant les mêmes possibilités pour les générations futures. « Des individus auxquels le bien-être matériel serait garanti au mépris de leur capacité d'action ne peuvent être considérés comme réellement libres. La justice sociale ne peut aller sans la participation démocratique dans l'approche par les capacités. » Dans un article de 2007, Jean-Michel Bonvin et Nicolas Farvaque* proposent de compléter l'approche d'Amartya Sen avec la distinction *exit/voice/loyalty* d'Albert Hirschman en considérant que la capacité de l'individu est renforcée lorsqu'en complément de sa capacité de choix parmi les fonctionnements possibles, elle dispose de la possibilité de refuser la situation (*exit*), d'accepter la situation telle qu'elle est (*loyalty*) et d'exprimer des souhaits pour améliorer la situation (*voice*).

* BONVIN J.-M., FARVAQUE N., « L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques », *Formation Emploi*, n° 98, avril-juin 2007.

En optant pour une approche du développement durable par les capacités, complétée par l'apport d'Albert Hirschman, il nous semble possible d'établir un lien fort entre l'ESS (et en particulier l'économie solidaire) et l'éducation populaire au développement durable.

La proximité entre ESS et éducation populaire au développement durable se retrouve aussi dans une vision systémique et complexe entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et dans la place centrale accor-

dée à la délibération, à la participation démocratique et à l'émancipation. Éducation sociale et solidaire, éducation populaire et développement durable réinterrogent la délibération autour de la notion de besoins et la manière collective de s'organiser pour permettre à toutes et tous d'avoir la réelle capacité de les satisfaire. Enfin, éducation populaire et économie solidaire visent l'émancipation individuelle et collective avec une finalité transformative. La conception du progrès social sous-tendue rejoint ainsi les objectifs du développement durable, approchés par les capacités et le choix entre *exit* et *loyalty* et *voice*.

5. SEN A., *L'idée de justice*, Flammarion, Paris, 2010.

Au sein du PTCE TETRIS, c'est l'association Evaléco (agrée d'éducation populaire), dont l'objet est l'accompagnement à la transition écologique et l'éducation populaire au développement durable, qui rend possible le décloisonnement et les encastresments entre éducation populaire, EEDD et ESS. Elle a joué le rôle de leader, influençant la structuration du projet⁶.

Le PTCE TETRIS est ainsi approché comme un outil d'éducation populaire au développement durable pour les salariés (70), les bénévoles (50) et les volontaires (10) et pour les habitants du territoire à travers les quatre axes d'activité de TETRIS :

- La gestion des ressources et des déchets: de la sensibilisation et des ateliers participatifs aux activités de réemploi (recyclerie, reconditionnements de déchets d'équipements électriques et électroniques [D3E], écomaroquinerie...) en passant par un Repair Café (voir Repères, p. 11), grâce à une approche d'économie circulaire de territoire.
- Produire et échanger autrement: avec deux boutiques implantées dans les quartiers prioritaires de la ville, l'organisation mensuelle d'un marché libre couplé à un ensemble d'activités d'éducation populaire basées sur le faire ensemble ou la monnaie locale complémentaire;
- Développer une économie numérique à forte utilité sociale et environnementale: une partie des locaux est approchée comme un LivingLab intégrant un atelier de fabrication numérique et une école du numérique;
- Le développement des mobilités: mobilité au sens de déplacements doux (avec l'atelier vélo et la vélo-école); mais aussi mobilité socioprofessionnelle avec l'insertion par l'activité économique (IAE) et enfin mobilité cognitive avec l'éducation populaire et la formation tout au long de la vie. C'est le décloisonnement entre l'éducation populaire et l'EEDD qui donne tout son sens à cet axe puisqu'il introduit la délibération dans le processus pédagogique et permet de centrer les objectifs éducatifs sur le développement des capacités et du pouvoir d'agir individuel et collectif des individus.

■ LIVINGLAB

« Le LivingLab est une méthodologie où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus de recherche et d'innovation. Cette approche est censée stimuler les collaborations entre des profils hétérogènes de personnes dans le but de développer des découvertes inattendues. »

Source : Wikipédia.

Une gestion en commun

Le fonctionnement de la coopérative (société coopérative d'intérêt collectif [SCIC]) porteuse du PTCE et celui des locaux approchés comme un « commun⁷ » (locaux répartis par usage et non par structure) peuvent également être considérés comme des dispositifs

6. FRAISSE L., *Caractériser les pôles territoriaux de coopération économique, premiers résultats*, Labo de l'ESS, Paris, 2015; GIANFALDONI P., « Le Pôle territorial de coopération économique: une forme originale de polarisation en économie sociale et solidaire? », *Communication RIUESS*, 2015; MATRAY M., POISAT J., « Pôles territoriaux de coopération économique: l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique? », *Communication RIUESS*, 2015; MASURE B., « Investigation des modèles économiques des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), intégrant la dimension insertion par l'activité économique (IAE) », disponible sur le site du labo de l'ESS, septembre 2015 (<https://lelabo-ess.org/investigation-des-modeles.html>).

7. Au sens d'Ostrom précisé dans CORIAT B. (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, éditions Les liens qui libèrent, Paris, 2015.

opérationnels d'éducation populaire au développement durable. Le partage des locaux par usages nécessite de définir des règles concernant l'accès et le prélèvement (utilisation des mètres carrés ou pour le stockage des mètres cubes), la gestion – dont les obligations des utilisateurs – permettant le vivre ensemble... Comme les structures réalisent toutes des activités en lien avec le développement durable, les salariés (dont les salariés en insertion), bénévoles, jeunes volontaires en service civique et habitants peuvent découvrir des aspects du développement durable à travers les activités menées par les parties prenantes du PTCE. Le partage des espaces développe également la confiance et le respect ainsi que les échanges réciproques⁸ et le « faire ensemble ». TETRIS offre ainsi un cadre global dessinant un espace de délibération propice à la créativité, à l'échange de savoirs et à l'acquisition de compétences autour du développement durable.

Actuellement, les règles en vigueur ne permettent pas le passage des salariés en insertion d'un chantier à l'autre, mais on observe que le simple fait de placer les chantiers dans un même lieu, en rendant possible les échanges et en organisant des espaces de convivialité, favorise l'expression de compétences artistiques (musique, arts graphiques) et l'acquisition de savoirs transversaux. TETRIS souhaiterait permettre à chaque salarié en insertion de définir, en fonction de ses appétences, un parcours d'acquisition de compétences à travers les activités proposées par les différentes structures, qui réponde à la construction de libertés positives. On rejoindrait ainsi le développement des capacités (voir encadré p. 78) tout en introduisant pour les salariés en insertion la possibilité de *voice* alors qu'actuellement seuls *exit* et *loyalty* sont réellement disponibles. L'objectif d'éducation populaire au développement durable que se donne TETRIS vient ici se heurter aux injonctions de rentabilité et d'autofinancement qui sont données aux organisations de l'ESS, au détriment parfois de leurs missions d'utilité sociale.

Un rendez-vous manqué ?

L'objectif de la SCIC et du PTCE TETRIS est donc de contribuer au développement local durable tant par ses activités que par son fonctionnement. Se reconnaissant dans l'approche proposée par Amartya Sen, les acteurs moteurs de TETRIS cherchent ainsi à construire des conditions favorisant l'amélioration des capacités individuelles et collectives sur le territoire. L'encastrement de l'éducation populaire au développement durable dans l'ensemble des activités, rendu possible par le décroisement entre l'éducation populaire, l'EEDD et l'économie solidaire, rejoint cette finalité. Si la définition des PTCE par le labo de l'ESS permet ce rapprochement opérationnel entre PTCE et EEDD, les évolutions constatées dans la loi du 31 juillet 2014 et dans le deuxième appel à projet interministériel sur les PTCE tendent à imposer une vision restrictive et recentrée sur la fonction productive marchande des PTCE, qui les éloigne de leur finalité de développement local durable. On ne peut que constater ce rendez-vous manqué entre PTCE et développement durable au niveau des institutions.

Les acteurs de ce PTCE sont donc pris en tension entre leur aspiration sociale au développement durable faisant une place centrale à l'EEDD approchée par l'éducation populaire et les attentes des pouvoirs publics en termes de finalité et de modèle économique. Pourtant, au travers de ces coopérations économiques territoriales, l'éducation populaire au développement durable constitue un réel pouvoir d'émancipation et de transformation qui permet d'accompagner les territoires dans leur transition écologique.

8. C'est-à-dire basés sur la manifestation d'un lien social, par exemple, rendre un service sans en attendre de contrepartie, pour manifester que les liens à l'autre comptent.